

# La terminologie linguistique : enjeux théoriques et conceptuels. Le cas de la phraséologie (en hommage à Franck Neveu)

**Salah Mejri**

Université Sorbonne Paris Nord, France / Université de la Manouba, Tunisie  
[ssalah.mejri@gmail.com](mailto:ssalah.mejri@gmail.com)

<https://orcid.org/0000-0003-0094-6181>



Reçu le 01-10-2022 / Évalué le 04-05-2023 / Accepté le 15-08-2023

## Résumé

Il s'agit de montrer l'importance du traitement terminographique dans la dynamisation d'un champ disciplinaire. La démonstration est conduite à partir d'un exemple précis : l'introduction du terme « polylexicalité » dans le *Dictionnaire des sciences du langage* de Franck Neveu (2004). Elle retrace toutes les implications d'une démarche méthodologique non prescriptive dans les apports théoriques, conceptuels et terminologiques, en focalisant sur le domaine de la phraséologie.

**Mots-clés :** terminologie linguistique, dictionnaire spécialisé, unité lexicale, polylexicalité, phraséologie

**Linguistic terminology: theoretical and conceptual issues.  
The case of phraseology**

## Abstract

The aim is to show the importance of terminographic treatment in the revitalization of a disciplinary field. The demonstration is carried out using a specific example: the introduction of the term “polylexicality” in Franck Neveu’s Dictionary of Language Sciences (2004). It traces all the implications of a non-prescriptive methodological approach in the theoretical, conceptual and terminological contributions, focusing on the field of phraseology.

**Keywords:** linguistic terminology, specialized dictionary, lexical unit, polylexicality, phraseology

## Introduction

La terminologie est la porte d’entrée de chaque discipline. Elle représente les réseaux conceptuels élaborés par les spécialistes, les outils méthodologiques et l’ensemble des débats menés par les différents acteurs dans la discipline concernée. Les dictionnaires spécialisés, censés refléter la « science normale », telle qu’elle est définie par Thomas S. Kuhn<sup>1</sup>, en fournissent, à l’instar des manuels, une description stabilisée et bien partagée par la communauté des chercheurs. Ils sont le lieu de consensus, permettant

de fixer les savoirs partagés. Les débats se font dans les textes ésotériques adressés aux spécialistes, rarement accessibles au grand public. Le *dictionnaire des sciences du langage* (DSL) de Franck Neveu (2004) rompt avec cette vision du dictionnaire. Les options terminologiques adoptées dans son ouvrage « visent à refléter un état de la discipline des sciences du langage observable à partir de son vocabulaire, c'est-à-dire à partir des pratiques terminographiques effectives » (2004 : 6). En d'autres termes, il donne accès aux textes dans lesquels s'élaborent, s'emploient, se discutent et se diffusent les termes et les concepts. C'est pourquoi il comporte dans ses articles un nombre important de citations dont la fonction essentielle est de contextualiser les emplois des termes concernés, que les contextes soient définitoires, illustratifs ou contradictoires. On l'aura compris, il s'agit d'une approche non prescriptive : elle donne à voir, à partir d'une sélection d'entrées dont la taille est jugée suffisante pour couvrir le champ disciplinaire.

C'est grâce à cette approche innovante que ce dictionnaire décloisonne la discipline en injectant dans sa nomenclature un nombre important de champs connexes à la linguistique comme « la philosophie du langage, l'épistémologie, l'informatique, l'histoire de la langue et celle de la grammaire, et les diverses composantes de la description linguistique » (2004 : 6). S'y ajoute le croisement des approches, théories et écoles. Trames disciplinaires, trames conceptuelles, trames théoriques sont autant de strates qui assurent à ce dictionnaire sa réussite : il est actuellement le dictionnaire de référence en sciences du langage, à côté des anciens dictionnaires comme ceux de Dubois, Arrivé et Ducrot<sup>2</sup> dont il se distingue principalement par la posture adoptée : partir d'observables et essayer d'en rendre compte sans chercher à en dissimuler les contradictions, les innovations, les controverses, etc. Il a ainsi introduit des termes dont l'usage n'était pas à l'époque très répandu. Nous choisissons ceux de la phraséologie qui étaient alors assez fluctuants, parce que tout simplement le champ phraséologique était relativement récent dans les études linguistiques. Nouvellement investi par les linguistes, ce champ foisonne de créations terminologiques qui viennent s'ajouter à tous les termes que la grammaire traditionnelle réserve à ce champ disciplinaire. Ainsi assiste-t-on à un enchevêtrement terminologique croissant innovations terminologiques et réutilisation des terminologies consacrées, le tout étant ancré dans des choix théoriques et méthodologiques bien précis.

Cette terminologie concerne aussi bien le champ disciplinaire que les unités et leurs caractéristiques. S'agissant du domaine phraséologique, le terme *phraséologie*, employé par ailleurs pour renvoyer à uniquement : « une construction propre à un individu, à un groupe, à une langue » (Dubois, 2012 : 366), a du mal à s'imposer pour couvrir tout le champ phraséologique. On lui a préféré celui de *figement*, qui concerne beaucoup plus le processus linguistique à l'œuvre dans la production des phraséologismes.

Quand on parle des unités phraséologiques, on a l'embarras du choix : soit l'on opte pour des innovations terminologiques comme *phrasème* (Mel'čuk), *lexie complexe* (Pottier), *synthèseme* (Martinet), marquées le plus souvent par le cadre théorique dans lequel elles étaient élaborées ; soit l'on puise dans les termes courants comme *locution*, *expression figée*, *expression toute faite*, *expression idiomatique*, etc. ; soit encore des termes qui s'inscrivent dans une vision qui cherche à identifier ce genre d'unités phraséologiques en tant qu'unités lexicales : *unités polylexicales*, *séquences polylexicales*, etc. De telles dénominations sont orientées vers l'une des caractéristiques fondamentales de ces formations syntagmatiques. Il y a évidemment le fonds terminologique traditionnel formé autour de la notion de *locution*, définie par Franck Neveu comme « unité polylexicale de type syntagmatique [...] dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation séparée, et qui énonce un concept » (*Ibid* : 181), qui donne lieu à un paradigme en fonction de l'élément-tête ou noyau : *locution nominale*, *adjectivale*, *verbale*, *adverbiale*, *prépositionnelle*, *conjonctive*, etc. De ce réseau terminologique se dégage une nouvelle dénomination hyperonymique que l'auteur du DSL utilise pour définir la locution : *l'unité polylexicale*. Correspond à l'adjectif *polylexical* la notion de *polylexicalité*. Nous partons de ce terme central dans le domaine phraséologique pour montrer :

- la part réservée par le DSL au terme *polylexicalité*, et l'adjectif correspondant *polylexical*, terme qui était à l'époque peu usité dans les ouvrages de linguistique ;
- les enjeux conceptuels et théoriques que son introduction dans les réseaux terminologiques entraîne autour de la notion d'unité lexicales et ses différentes configurations ;
- la place qu'occupe la phraséologie dans la structuration et dans le fonctionnement des langues.

## 1. La polylexicalité

Le terme *polylexicalité* a été introduit pour la première fois probablement par Gertrud Gréciano dans sa thèse *Signification et dénotation en allemand : la sémantique des expressions idiomatiques* (1983). Nous retenons les deux contextes suivants, cités dans son ouvrage, qui éclairent le contenu attribué aux deux termes *polylexical* / *polylexicalité* :

- « L'expression idiomatique d'un signe *polylexical*, figé et figuré. La nature restrictive de la définition, due au cumul des conditions requises, nous obligera à des éliminations successives au sein d'un corpus initial extrêmement vaste en fonction de la réunion nécessaire et suffisante des trois critères qui sont, nous le répétons, la *polylexicalité*, la *fixité* et la *figuration* » [c'est nous qui soulignons] ;

- « Ainsi la *polylexicalité* est respectée dans [la] définition d[u] terme suivant : . « *idiotisme* : ce qui est propre à une langue donnée [...] désigne des éléments lexicaux réalisés à l'intérieur d'unités syntagmatiques plus grandes que le mot, mais plus petites que le cadre de la proposition [...] syntagmes lexicaux ayant les dimensions de groupes de mots, caractérisés par une haute fréquence de rencontre de leurs éléments constitutifs et éprouvés par la commutation (Greimas, 1960 : 50 et 54) » [c'est nous qui soulignons], (p. 36).

Partant de ces deux contextes, l'on peut retenir les trois éléments suivants :

- la polylexicalité est l'une des trois conditions que doivent satisfaire les expressions idiomatiques, les deux autres étant la fixité (le figement) et la figuration ;
- le terme renvoie, par conséquent, à une caractéristique essentielle de ces formations complexes, plurielles, syntagmatiques, etc., laquelle caractéristique ne disposait pas de terme propre dans la littérature de l'époque.

On aurait pu, si l'on avait puisé dans la terminologie traditionnelle, utiliser le terme *locutionnalité*, mais c'est le terme *polylexicalité* avec son corollaire adjectival *polylexical* qui se sont imposés. Parmi les ouvrages qui ont participé à leur diffusion, nous retenons celui de Gaston Gross, *Les expressions figées en français* (1996), où le terme polylexicalité est défini dans le glossaire comme suit :

« Quand une catégorie grammaticale est composée de plusieurs mots, on dit qu'elle est *polylexicale*. Dans ce sens, les éléments lexicaux constitutifs ne jouent pas de rôle extérieur à la séquence, en particulier de détermination [...] Un mot *polylexical* peut être sémantiquement transparent [...] ou opaque [...] » (p. 155).

Il est à noter que le même auteur fournit la définition suivante de *locution* :

« Une *locution* [est] syntagme (nominal, adjectival, adverbial) dont les éléments composants ne sont pas actualisés individuellement et qui forme un concept autonome, que le sens global soit figé ou non. On peut parler aussi de catégorie complexe ou *polylexicale* ».

Comme on le remarque, il intègre la *polylexicalité* dans la définition de la *locution*.

Nous avons employé ce terme dans notre ouvrage *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique* (1997). Franck Neveu emprunte à cet ouvrage l'une des deux citations qui figurent dans l'article *Polylexicalité*. Évoquant la composition lexicale, il y est spécifié que « les noms composés sont des unités qui se distinguent par leur caractère *polylexical* : ils sont formés d'au moins deux unités lexicales » (p. 131).

Petit à petit un paradigme formé des quatre termes suivants s'est fixé dans l'usage, même si certains chevauchements avec d'autres néologismes continuent toujours d'être observés :

*polylexical / monolexical*

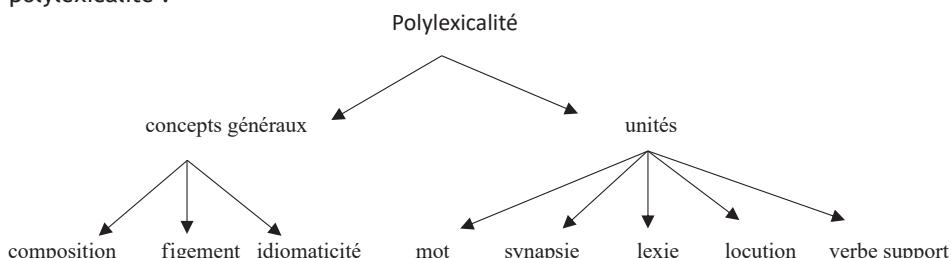
*polylexicalité / monolexicalité.*

On rencontre d'autres termes équivalents à *polylexical / polylexicalité*, comme *plurilexical / plurilexicalité*, *plurilexémique*, ou tout simplement l'emprunt *multiword*, employé avec les termes *unité*, *expression* ou *construction*.

Pour avoir une idée sur la manière dont les deux termes, *polylexicalité* et *polylexical*, sont traités dans le DSL, il faut voir dans quel réseau terminologique et conceptuel ils s'intègrent. Le nombre total d'occurrences du terme *polylexicalité* s'élève à treize. En plus de l'entrée de l'article *polylexicalité* où le terme est repris une seule fois dans le corps du développement, les autres occurrences, c'est-à-dire onze, interviennent dans les articles consacrés respectivement à la *composition*, au *figement*, à l'*idiomaticité*, à la *lexie*, à la *locution*, au *mot*, à la *synapsie* et au *verbe support*. À l'exception de l'article *polylexicalité*, les occurrences se répartissent en deux catégories :

- soit elles figurent dans le corps de l'article et dans le renvoi à d'autres articles, comme c'est le cas pour *composition*, *mot*, *synapsie* ;
- soit elles sont mentionnées seulement dans les renvois : *figement*, *idiomaticité*, *lexie*, *locution* et *verbe support*.

Ainsi un réseau terminologique prend-il forme autour de deux axes : les concepts généraux rendant compte de la phraséologie et les unités répondant au critère de la polylexicalité :



Un tel réseau renferme évidemment des contextes spécifiques, dont nous retenons les passages suivants présentés selon les articles où ils figurent :

- La *composition* : « Du point de vue sémantique, le problème posé par les mots composés est celui de toutes les formations résultant de la *polylexicalité*, qui sont affectées par le *figement* : la neutralisation, variable selon les cas, des propriétés combinatoires des unités constitutantes, et la non-compositionnalité du sens. »

- *Le mot* : « Pour ce qui est du critère de distinctivité fonctionnelle, il semble difficilement applicable au mot, dans la mesure où il n'y a pas de procédure véritablement décisive pour son identification. En témoignent notamment les faits de *polylexicalité*, qui associent à un signifié unitaire un signifiant discontinu. »
- *La polylexicalité* : « La *polylexicalité*, qui résulte d'un phénomène de figement dont le degré peut être variable selon les unités, s'accompagne d'un certain nombre de caractéristiques syntaxiques et sémantiques. »
- *La synapsie* : « Terme employé par Emile Benveniste pour décrire un certain type de mots composés français, caractérisés notamment par une *polylexicalité* non soudée sur le plan formel, formant une désignation décrite comme constante et spécifique, et dont la productivité semble indéfinie en raison de la fréquence de leur usage [...] ».

De tels contextes fournissent d'autres ramifications terminologiques et conceptuelles comme celles qui sont en relation avec *les propriétés combinatoires*, *la non-compositionnalité du sens*, *le signifiant discontinu*, *le degré de figement*, *la désignation*, etc.

Un tel tableau ne représente qu'une seule facette du réseau terminologique et conceptuel de la polylexicalité. S'y ajoute tout naturellement celui de l'adjectif *polylexical*, qui ne bénéficie pas d'un article propre dans le DSL. Les syntagmes où il figure ont pour bases nominales : *unité*, *problématique* et *nature*. Tous les trois ont des contextes qui en précisent le contenu conceptuel :

- *Unité polylexicale* :
  - . Dans l'article *abréviation* : « Le terme d'*abréviation* est fréquemment employé de manière très générale pour désigner tout type de réduction d'un segment linguistique : réduction graphique d'une unité lexicale (*kilomètre>km* ; *Monsieur>M.*) ; réduction par siglaison d'une unité *polylexicale* (*journal télévisé>JT* ; *ordre de mission>OM* ; [...]) ».
  - . Dans l'article *figement* : « On appelle figement un ensemble de caractéristiques syntaxiques et sémantiques affectant une *unité polylexicale* (ex. *un cordon bleu*, *une colère noire*, *un nuage de lait*, *à bout de force*, *de gaieté de cœur*) ».
  - . Dans l'article *locution* : « *Unité polylexicale* de type syntagmatique [...] dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation séparée, et qui énonce un concept autonome ».
- *Problématique polylexicale* : « Comme le fait apparaître Salah Mejri, un des aspects les plus délicats de la *problématique polylexicale* réside dans la délimitation des frontières de l'unité lexicale, et dans la notion de mot [...]. ».
- *Nature polylexicale* : « C'est cette caractéristique qui pose des problèmes de définition. Comment peut-on considérer comme une seule unité ce qui est de *nature polylexicale* » (Salah Mejri 1997, cité par Franck Neveu 2004).

Les contextes viennent enrichir le réseau de trois manières différentes :

- ils font de l'*unité lexicale* un terme hyperonymique permettant de désigner toutes sortes d'unités dont le signifiant est discontinu et pluriel. Franck Neveu s'en sert pour définir la *locution* et l'illustre par plusieurs exemples comme *cordon bleu*, *de gaieté de cœur*. Nous avons là la preuve incontestable que l'auteur du DSL adopte ce terme et l'intègre dans sa métalangue ;
- ils enrichissent le réseau terminologique de la *polylexicalité* en y ajoutant le terme *abréviation* ;
- ils attirent l'attention sur le caractère problématique des *unités polylexicales*, notamment en rapport avec la délimitation du *mot*.

Comme on le constate, les deux termes *polylexicalité* et *polylexical* ne sont pas réduits à l'unique article réservé à *polylexicalité*. Ils disposent de tout un réseau dans le DSL, malgré leur introduction, relativement récente dans l'usage. Un tel réseau a certainement beaucoup servi leur diffusion dans les écrits linguistiques relatifs à la phraséologie. C'est pourquoi il serait intéressant de voir en quoi de tels termes ne sont pas uniquement des innovations terminologiques qui viennent étayer certaines démarches ou théories nouvelles, mais également des termes qui servent d'outils méthodologiques permettant d'apporter un nouvel éclairage à la problématique de l'unité lexicale dans un cadre beaucoup plus général, celui d'une nouvelle conception de la langue.

## 2. Polylexicalité et unité lexicale

L'introduction de plain-pied de la *polylexicalité* dans la terminologie relative au lexique d'une manière générale et en particulier, aux séquences figées qui en font partie, conduit à se poser des questions en rapport avec le niveau de l'analyse linguistique où intervient la *polylexicalité*, sa pertinence pour le système linguistique en général et la manière dont elle participe à apporter un nouvel éclairage à la problématique du *mot*.

À quel niveau de l'analyse linguistique se pose la question de la *polylexicalité* ?

Les linguistes se sont globalement accommodés avec la notion de *mot* comme unité lexicale correspondant à l'analyse lexicale. Ainsi si les phonèmes et les morphèmes sont respectivement les unités des niveaux phonologique et morphologique, le *mot* vient répondre à la nécessité d'avoir une unité opératoire au niveau lexical. Une telle notion, bien que contestée sur plusieurs plans, est tout de même employée couramment chez les linguistes comme étant une réalité linguistique empirique imposée par des pratiques sociales comme l'institution scolaire et les dictionnaires. Même ceux qui ont tenté, de par la complexité du problème, de le remplacer par des termes comme *synthèse*,

*synapsie* et *lexie*, n'ont pas vu leurs propositions cautionnées par l'usage. Force est de constater que de tels termes restent fortement marqués par l'empreinte des cadres théoriques d'origine.

Devant la polylexicalité, certains linguistes comme Gaston Gross (1996) ont employé le terme *mot polylexical*, peut-être sur le modèle de *mot composé*. Un tel terme pourrait être une solution au flottement terminologique. Le souci avec une telle proposition, c'est qu'il faut disposer d'un autre terme pour rendre compte de la monolexicalité du mot, dans un usage courant (*mot monolexical*). Or aucune trace à une telle proposition. De plus, la dénomination *mot polylexical* souffre d'un double héritage problématique : celui de *mot* et celui de *mot composé*. Le premier terme ne pourrait être appliqué qu'à une unité lexicale formée d'un composant unique ; ce qui conduit en quelque sorte à une contradiction dans la dénomination : il s'agit à la fois d'un mot (monolexical) ayant la polylexicalité comme caractéristique fondamentale. Pour ce qui est du terme *mot composé*, hérité de la tradition lexicographique, il comporte un ensemble d'incohérences qui mélangent l'idée de construction lexicale, celles de pluralité des formants, de leur plénitude sémantique et de leurs origines :

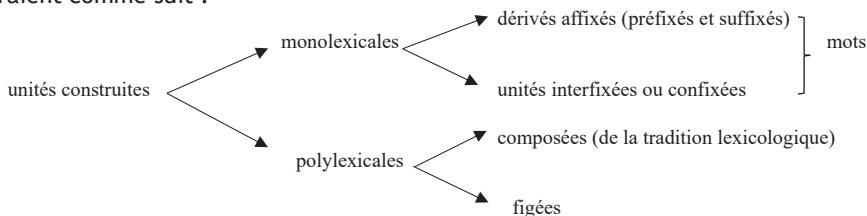
- La composition lexicale s'applique à des unités lexicales construites, en dehors de la dérivation, au moyen de composants (*anthropomorphe*) ;
- Comme on le voit dans cet exemple, il s'agit d'une unité monolexicale, bien qu'elle soit le résultat de la jonction de deux formants ;
- Dans la composition lexicale, telle qu'elle se reflète à travers les classements effectués (cf. Darmesteter, Guilbert, etc.), on distingue, sur la base du critère de la plénitude sémantique des éléments constitutifs (éléments de sens plein), les mots dérivés (base + affixe) des mots composés (formants de sens plein). Une telle analyse, malgré la monolexicalité partagée, pose problème parce que le critère choisi est difficilement vérifiable. C'est la raison pour laquelle les listes des affixes du français ne sont jamais identiques d'un auteur à un autre (cf. des dictionnaires comme le *TLF* et le *Grand Robert*, mais également celles de J. Dubois pour les suffixes 1962, de L. Guilbert pour tous les affixes 1971, et de J. Reytard pour les préfixes 1971). S'y ajoute que les formants pour les mots composés peuvent être d'origine gréco-latine ou des mots français.
- Cette distinction d'origine ajoute à la complexité de la problématique parce qu'elle a recours à un critère étymologique dont la pertinence théorique du point de vue systématique pose problème pour ou moins deux raisons :
  - . Que faire des affixes hérités du latin et du grec ?
  - . Que faire des unités polylexicales figées, appelées par la tradition *locutions*, puisqu'elles ne sont pas répertoriées parmi les mots composés ?

Devant de tels questionnements, certains auteurs ont apporté des solutions de

nature à harmoniser la description au moins des unités monolexicales construites, considérant que toute unité monolexique construite au moins de deux formants constitutifs non autonomes répond à cette structure : base + affixe (*mobil-ité*, *in-capable*, *é-dent-é*). Quand les composants ne peuvent pas prétendre au statut de base, on les considère tout simplement comme des *interfixes* ou des *confixes* (Arrivé et alii, 1989) ;

- Cette analyse laisse entier le problème des mots composés d'origine française : que faire des unités comme *porte-manteau*, *montre-bracelet* et *pomme de terre* ? S'agit-il de séquences figées, de mots... ?

L'une des solutions serait de conserver cette analyse et de considérer ces unités comme des mots composés tout en leur attribuant une caractéristique qui les distingue des séquences figées : l'agrammaticalité des moules à l'origine des paradigmes générés : N à N, N de N, N à infinitif, V N, etc. (*verre à vin*, *ver de terre*, *machine à coudre*, *sauter-mouton*, etc.). Nous pensons que ce critère, qui a le mérite de rendre compte de la notion de moule et des régularités de formation lexicale, alourdit la description sans pour autant apporter un éclairage nouveau à un mode polylexical de formation lexicale. Nous considérons qu'il s'agit d'une forme de polylexicalité qui, malgré ce trait d'agrammaticalité, obéit aux mêmes mécanismes qui gouvernent toutes les séquences polylexicales. Ainsi considérés, les procédés de formation lexicale complexes se présenteraient comme suit :



Avec les unités polylexicales, comme on le voit, se pose la problématique de la syntaxe. À ce propos, trois aspects sont à retenir : la syntaxe interne, la syntaxe catégorielle et la syntaxe externe :

- La syntaxe interne se pose pour la structuration de la formation polylexicale elle-même. On l'a vu pour les mots composés (unités polylexicales composées de la tradition), certains considèrent que la structure interne de ces formations est agrammaticale. Nous nuancerons cela en disant qu'elle est tout simplement non conforme à la combinatoire des syntagmes réguliers. Elle relève néanmoins de la syntaxe du français. Si la syntaxe est l'ensemble des règles qui régissent les unités lexicales dans les cadres syntagmatiques et phrastiques, ces combinatoires, tout en étant relativement marginales, relèvent bel et bien de la syntaxe du français<sup>3</sup> ;
- La syntaxe catégorielle concerne l'appartenance des unités polylexicales à toutes

les parties du discours de la langue, la partie du discours étant une catégorie morpho-syntactico-sémantique qui regroupe l'ensemble des paradigmes comme le nom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe, etc. (Lemaréchal, 1989). L'une des particularités de la polylexicalité est qu'elle englobe des séquences non intégrables dans les parties du discours, soit parce qu'elles ont la forme d'une phrase incomplète (*la balle est dans le camp de...*), soit celle d'un syntagme quelconque mais dont l'emploi ne s'inscrit pas dans les catégories syntaxiques, comme c'est le cas pour les pragmatèmes (Blanco, Mejri 2018), soit encore celle de phrases, qu'elles soient sentencieuses ou pas (*à bon entendeur, salut !*) ;

- La syntaxe externe couvre l'ensemble des contraintes syntaxiques gouvernant l'emploi de la séquence polylexicale, tout comme n'importe quelle unité lexicale.

En croisant ces trois types de syntaxe, on est confronté pour les séquences polylexicales à la question relative au degré de figement et aux conséquences qui s'ensuivent. Encore faut-il rappeler que cette question a pour explication, en réalité, l'origine discursive des séquences polylexicales. Les séquences polylexicales, produit du principe de fixité, sont à l'origine des séquences variables, comme toutes les formations syntagmatiques libres. Elles héritent, malgré leur fixité, pour certaines, d'une partie de leurs variations internes ou externes, les deux étant intimement liées.

Si l'on admet que la polylexicalité intervient au niveau lexical pour pourvoir le lexique d'unités dont le signifiant est à la fois pluriel et fixe, l'on est en droit de se demander quelles pertinences particulières cette caractéristique polylexicale apporte au système linguistique. La réponse est dans les principales fonctions assurées par les unités polylexicales :

- elles servent à dénommer, permettant ainsi d'assurer la jonction entre le discours où s'élaborent les dénominations polylexicales et la langue où elles sont stockées pour être partagées et réemployées par les locuteurs de la communauté linguistique. Il est à rappeler à ce propos que les dénominations dépassent la langue générale pour englober les domaines spécialisés et tout ce qui relève de la signalétique (Bosredon, 1997) ;
- elles servent également à réemployer des mots de la même langue dans des catégories grammaticales nouvelles par rapport aux catégories grammaticales des constituants : en tant que nouvelles unités émergentes, elles dotent le système d'une très grande puissance d'adaptation et de renouvellement. Toute langue, grâce au principe de fixité, moyennant son filtre normatif (Martin, 2021), dispose d'une infinité d'associations syntagmatiques théoriquement candidates au figement ;
- comme on l'a précisé précédemment, le lexique se trouve enrichi également de nouvelles unités non intégrables dans les parties du discours. Cette nouvelle fonctionnalité est loin d'être insignifiante. Elle apporte son lot d'interrogations qui

ne sont pas sans conséquence pour la théorie linguistique : le lexique de la langue est-il réductible aux unités lexicales rangées dans les parties du discours ? Si ce n'est pas uniquement le cas, ne faudrait-il pas prévoir des zones intermédiaires ou nouvelles pour rendre compte de toutes les unités non intégrables en tant que telles dans les classes de mots partageant les mêmes propriétés catégorielles et combinatoires ?

En rapport avec ce dernier point, il y a lieu de mentionner les unités polylexicales discontinues, celles qui se situent entre le syntagme et la phrase et celles qui dépassent le cadre phrastique :

- Pour les unités discontinues, la question concerne la manière dont il faut les traiter : si elles sont formées de deux segments, ne serait-il pas pertinent de les considérer comme une seule unité même si leur fonctionnement se fait moyennant une distance (un espace) saturée par des éléments de l'énoncé ? L'exemple prototypique est celui des marques de la négation, même si elles peuvent s'employer d'une manière continue, notamment devant la forme infinitive<sup>4</sup>. On peut y ajouter des marques de corrélation syntaxique du type *plus... plus, moins... moins*. Comme l'emploi d'un élément appelle celui de l'élément qui lui est associé et que le contenu sémantique de la séquence globale est associé à tous les constituants, ce type d'analyse milite en faveur du traitement de ces unités d'une façon unitaire ;
- la polylexicalité ajoute à la discontinuité des formations hybrides qui ne sont ni des syntagmes commutables avec des unités monolexicales ni des phrases. Ces séquences se distinguent par une appartenance phrastique comportant un sujet et un verbe conjugué, sans que l'aspect phrastique soit complet. Une séquence, comme *La balle est dans le coup de...*, laisse un espace à saturer librement selon les besoins de l'énonciation. Ce genre d'unités est loin d'être anecdotique. Elles ont une productivité assez importante<sup>5</sup>. L'une des conséquences théoriques de ce constat consiste à considérer que le figement, en tant qu'universel linguistique (Martin, 2021), assure à la langue une souplesse extraordinaire qui vient contrôler l'extrême puissance des régularités du système linguistique. Grâce à ce genre de séquences figées, la langue se dote d'unités qui échappent aux paradigmes des catégories grammaticales et libère ainsi une partie du lexique d'une régularité qui lamine une partie de l'idiomaticité ;
- les séquences phrastiques et celles qui vont au-delà de la phrase représentent un autre pan du lexique qui échappe également aux contraintes paradigmatisques. Nous ne reprenons pas toute la littérature consacrée aux énoncés sentencieux. Nous renvoyons entre autres aux travaux de Jean-Claude Anscombe, Georges Kleiber et Irène Tamba<sup>6</sup>. Nous rappelons que leur réhabilitation en tant qu'objets de la recherche linguistique a apporté plusieurs informations relatives aux unités

phrastiques en général et aux phrases sentencieuses en particulier. L'on a appris entre autres que toutes les phrases figées ne sont pas sentencieuses. Des séquences comme *les carottes sont cuites* ; *les dés (en) sont jetés* ; *un ange passe*, etc. sont des unités phrastiques qui s'insèrent dans le discours en tant que phrases toutes faites. Pour les phrases sentencieuses, elles intègrent le discours sous forme de citations impliquant une polyphonie qui renforce leurs emplois argumentatifs et renvoient par la même occasion à l'inscription de leurs contenus dans des univers de croyances partagés. S'y ajoutent tous les contenus culturels qu'elles impliquent (cf. §3). Contrairement à ce que l'on croit, ces associations syntagmatiques sont doublement productives : elles se prêtent à toutes les variations qu'elles subissent dans le discours (défigement, jeux de mots, commentaires épi-linguistiques) ; elles servent également de moules pour une créativité dont le fruit est l'ensemble des aphorismes,<sup>7</sup> le plus souvent insérés dans le discours à la manière des proverbes, dictons, etc., comme ces exemples empruntés à Antonio Pennacchi (2012) :

- . « [...] *les bonnes manières ne suffisent pas, les mauvaises manières sont nécessaires*, comme l'affirmait ma grand-mère » (p. 88)
- . « [...] *ce qui ne vous étouffe pas vous engrasse* » (p. 80)
- . « Chez nous, on dit que *l'type qui prend la vache prend aussi les veaux. Sinon, coup de couteau.* » (p. 307).

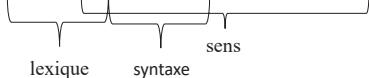
Ce dernier exemple introduit le dépassement phrastique, qu'on rencontre dans plusieurs formules comme *À vos marques ! Prêts ? Partez !* Cette séquence fixe dans la langue trois constituants correspondant aux trois phases ultimes avant le commencement de la course. Dans leur sémantisme global une dimension aspectuelle se trouve partagée par toute la séquence, même si le dernier segment y ajoute à lui seul l'inchoativité. De tels assemblages syntagmatiques sont récurrents dans plusieurs types de formules. On peut en citer celles dont on se sert pour faire les présentations, les échanges de salutations, etc. Ces dictons dépassent clairement le cadre phrastique :

- . « Le jour de la Sainte-Félicité se voit venir avec gaieté. Car on l'a toujours remarqué, c'est le plus beau jour de l'année ».
- . « Quand, au printemps, la lune est claire, peu de noix espère. Si la lune est trouble, la noix redouble ».
- . « La vigne me dit : en mars me lie, en mars me taille, en mars il faut qu'on me travaille ».

Comme on le constate, la polylexicalité, avec tous les problèmes qu'elle pose à la délimitation des unités lexicales, aide malgré tout à se poser les bonnes questions conduisant à découvrir un certain nombre d'aspects linguistiques peu connus. En plus de la définition opératoire proposée pour le mot, en tant qu'unité monolexicale, on a pu

inclure dans les unités lexicales une grande diversité de formes remettant en question certains éléments de la doxa en matière de lexique. Encore faut-il ajouter une nouvelle question qui découle de la polylexicalité, celle qui se rapporte à la notion de moule que nous avons déjà évoquée, dont les dictionnaires essaient de rendre compte au moyen de formules combinant lexique, syntaxe et sens, comme celle qui est proposée par le *TLF* pour l'un des emplois du verbe *prendre* :

*Prendre qqch à + synt. nom. indiquant [le point de vue sous lequel le référent du complément est envisagé] : prendre à témoin.*



### 3. La place de la phraséologie dans le fonctionnement des langues

Le réseau terminologique et conceptuel élaboré autour de la polylexicalité emporte dans son sillon non seulement d'autres réseaux terminologiques ; il y ajoute une conception qui situe la phraséologie au cœur du fonctionnement de la langue. En plus de toutes les configurations que les unités polylexicales peuvent avoir, la phraséologie couvre les parties du discours et implique dans leur structure interne de l'interphrastique ; elle concerne aussi bien l'unité grammaticale que la valeur de vérité partagée par tous les univers de croyance. Elle s'avère ainsi capable d'apporter des éléments de réponse de nature théorique sur la relation entre discours (parole) et langue, sur le rôle de la polylexicalité dans la structuration du discours et sur ses dimensions culturelles.

À la sempiternelle question relative à la primauté des deux termes de la fameuse dichotomie de Saussure parole / langue, l'on trouve dans la polylexicalité, qui naît dans le discours, des preuves tangibles qui montrent comment le lexique se forme dans la production langagière. Nous en avons pour preuve la nature discursive des unités polylexicales qui portent en elles les traces de leur origine : un lexique usité lors de la synchronie de la formation, des significations des constituants fixées une fois pour toute dans les séquences figées, des synthèses sémantiques marquées par des contenus culturels spécifiques. Le domaine des dénominations polylexicales nous servira de poste d'observation. Qu'il s'agisse de langue générale ou de domaines spécialisés, l'on dispose d'une documentation importante montrant comment les unités polylexicales occupent une place centrale dans la créativité néologique. Nous avons eu l'occasion d'évoquer cet aspect dans le numéro de *Langages* consacré à la néologie (Mejri, 2011) pour attirer l'attention sur la nécessité d'intégrer la polylexicalité dans les études portant sur ce phénomène. Nous avons fait le constat depuis notre ouvrage sur la néologie lexicale (Mejri, 1995), que le figement et la phraséologie occupent une place marginale dans la littérature portant sur le renouvellement lexical. Malheureusement, cette marginalité est toujours d'actualité, même si les terminologies ont complètement intégré la polylexicalité, sans toutefois en tirer les conclusions théoriques. Pour rester dans

la terminologie polylexicale, rappelons que la première étape de toute dénomination est une simple désignation discursive de ce que l'on cherche à fixer dans les mots. Ces désignations qui peuvent être éphémères, concurrentes, mettent du temps pour se fixer durablement dans la langue. Deux moyens sont à l'origine de la fixité polylexicale : une décision émanant d'une autorité habilitée à le faire, comme les spécialistes, les dictionnaires, etc. ; un usage généralisé. Dans les deux cas, un pacte sémiologique est scellé entre un signifiant, ici pluriel, et un signifié. Nous trouvons dans l'épidémie du *coronavirus* (2020-2021) des exemples qui illustrent bien ce processus de fixation polylexicale : l'exemple de *variants du virus de la Covid19* montre comment dans une première phase, on a opté pour l'origine géographique des différentes nouvelles mutations connues par le virus, ce qui a donné des syntagmes comme *variant sud-africain*, *variant indien*, *variant colombien* ; après quoi l'OMS a généralisé le recours à l'alphabet grec : *variant alpha*, *variant beta*, *variant delta*, *variant ...* Quand il s'agit de la langue générale, la création néologique est moins perceptible parce qu'elle se dissimule dans le foisonnement syntagmatique de la production langagière : si dans les nouvelles formations monolexicales, il est très facile de repérer le nouveau signifiant, il n'en est pas de même des unités polylexicales. Depuis les travaux de Sinclair et de Mel'čuk, on s'intéresse au phénomène collocationnel, considérant la collocation comme étant « une co-occurrence conventionnelle, résultant d'une forte contrainte sémantique de sélection qui se manifeste dans la valence d'une unité lexicale et qui a pour effet de restreindre la compatibilité des mots avec l'unité en question » (Neveu, 2004). Sinclair l'aborde sur la base des co-occurrences dans le discours et Mel'čuk sous celui des fonctions lexicales. L'un et l'autre ont aidé à installer durablement cette notion dans les études se rapportant aux phénomènes lexicaux récurrents dans le discours. Malheureusement l'aspect néologique n'est pas abordé<sup>8</sup>. Pourtant, tout segment qui finit par se fixer dans la langue, commence nécessairement par être néologique. On pourrait trouver dans la notion de segment répété, que l'on doit aux travaux en lexicométrie (Lafon, Salem, 1983), l'une des pistes fructueuses dans ce domaine. Grâce aux outils informatiques et aux gros corpus disponibles, il serait possible d'obtenir les associations syntagmatiques propres à un auteur, à un domaine, etc., et les suivre dans le temps pour vérifier si elles restent éphémères ou si elles finissent par se fixer sous la forme d'une collocation ou d'une séquence polylexicale. Ainsi l'étude de la néologie, grâce aux outils informatiques et statistiques, se croise-t-elle avec celle de l'histoire des mots. Aussi faudrait-il retenir également que ce type de créativité lexicale engage la polylexicalité sous un angle spécifique, celui de la pluralité du signifiant dont un seul élément est fixe, l'autre subit l'attraction lexicale qui en fait une sorte de satellite du premier.

L'unité polylexicale invite par le caractère pluriel de son signifiant à revisiter la configuration du signe linguistique telle que Saussure l'a conçue, un signifiant et un signifié constituant les deux faces inséparables du signe. Avec la polylexicalité, un dédoublement systématique structure les deux faces : un signifiant double associant chacun des signifiants des constituants dont la fixité donne lieu à un signifiant global dont la synthèse sert de signifiant propre à la séquence figée ; un signifié double correspondant pour le premier au sens compositionnel du signifiant pluriel d'origine et un signifié global pour toute la séquence, qui peut être en rupture avec le premier signifié qui est de nature analytique.

Quand le signifié global est en rupture avec le signifié analytique, l'opacité du sens s'inscrit dans un continuum allant du moins opaque au plus ou moins opaque, jusqu'à l'opacité totale. Les travaux consacrés à cette dimension sémantique retiennent en particulier les facteurs d'opacification comme l'intervention des noms propres dans la formation de l'unité lexicale, le nom propre pris comme facteur d'opacification du moment qu'il n'a pas de sens spécifique (*Ce n'est pas le Pérou*). S'y ajoute l'intervention des tropes et figures dont le choix des domaines sources et cibles obéit à des filtres normatifs (*Œil du cyclone, reprendre du poil de la bête, sur les chapeaux de roues, à brûle pourpoint*, etc.). Les signifiant et signifié globaux subissent, à la suite de leur fixité, des synthèses respectives renforçant l'autonomie de l'unité polylexicale : la synthèse du signifiant peut se traduire par toutes sortes de modifications qui conduisent parfois à faire estomper le caractère polylexical des séquences. Cela laisse des traces à la fois dans la prononciation et dans l'orthographe (souvent la soudure des constituants comme agglutination ultime) comme dans *enivrer* ou *vinaigre*. Dans ce dernier exemple, la dénasalisation de la voyelle de [vɛ], et la récupération du graphème *in*, prononcé comme deux phonèmes séparés, conduisent à une transformation de la configuration du signifiant global, versé avec la soudure graphique dans la monolexicalité. Il en est de même au niveau du signifié. Dans l'adjectif *lie de vin*, l'intervention de l'excentricité, qui renvoie au moyen d'un transfert métonymique à la notion de couleur, l'on remarque comment toutes les autres dimensions matérielles de la *lie* et du *vin* s'estompent au profit de la couleur « rouge violacé ».

Si le discours alimente par le biais de la polylexicalité le fonds lexical de la langue en séquences figées, en est-il de même pour la structuration du discours lui-même. C'est là qu'on trouve dans le figement une grande source de la grammaticalisation, souvent traitée en dehors du figement comme s'il s'agissait d'un phénomène indépendant. Le principe de fixité agit d'une manière aveugle et aléatoire conduisant à figer aussi bien des séquences lexicales que grammaticales. Ce que l'on vient de dire à propos des différentes mutations du signifiant et du signifié des unités lexicales comme *lie de vin* ou *vinaigre*, on peut l'appliquer aisément à unité grammaticale comme *dorénavant* ou *d'ores et déjà*. Signifiants et signifiés globaux sont l'aboutissement du

même processus général, le figement. Ce qui change, c'est la nature du signifié global de l'unité grammaticale, dont le contenu, très général, sert à structurer l'enchaînement prédicatif, que cet enchaînement soit réalisé au sein de la phrase ou dans le cadre d'empans renfermant des relations interphrastiques.

Pour illustrer la fonction structurante des enchaînements prédicatifs, nous choisissons l'expression de la relation concessive (Mejri, 2019). L'expression *avoir beau* est une séquence dont l'emploi permet d'opposer deux prédictats dont la relation de causalité se trouve contrariée. On peut présenter cette structure comme suit :

*Avoir beau + P<sub>1</sub>, P<sub>2</sub>* : relation causale entre P<sub>1</sub> et P<sub>2</sub> contrariée.

Cet exemple de Daudet montre comment *avoir beau* structure l'ordonnancement de l'ensemble des prédictats constitutifs de l'énoncé conformément au schéma concessif :

« Et la rafale *avait beau* souffler (...) secouer et inonder la barque, la chanson du douanier allait son train, balancée comme une mouette à la pointe des vagues » (Alphonse Daudet, *Lettres de mon moulin*, « Les douaniers », cité par le GR).

L'ensemble des prédictats concaténés, obéissant à une structure concessive, peut englober tout un empan, impliquant des relations transphrastiques :

« Certes, les élus du château font leur *mea culpa*. Bien sûr ils prennent quelques mesures qui s'imposent. Effectivement, ils ne sous-estiment plus le désastre. *En revanche* sont-ils « politiquement corrects » avec eux-mêmes et les électeurs ? Le courage, le vrai courage politique eût été de démissionner collectivement et de se représenter devant les urnes » (*Le matin*, 5/3/1995, cité par Adam 1997 : 8).

L'enchaînement prédicatif, qu'il soit explicitement marqué ou pas, nécessite une structuration qui assure la cohérence et la cohésion prédicative. La polylexicalité est l'un des outils nécessaires à l'organisation discursive. Pour plus de détails, nous renvoyons au travail d'Imen Mizouri (2021).

Comme on l'a déjà indiqué, certaines séquences polylexicales, sans être des unités grammaticales, participent à la structuration des énoncés. Il s'agit des énoncés sentencieux qui se caractérisent par un sémantisme qui comporte une vérité inscrite dans tous les univers de croyance, suffisamment générale pour s'appliquer à toutes sortes d'enchaînements prédicatifs. Prenons cet exemple pour illustrer la manière dont ce genre de séquence structure les énoncés :

« [...] comme vous le savez, le matin du 28 avril 1945, les cadavres du Duce et de ses hiérarques qui s'étaient rendus sans se battre - ainsi que de Parolini qui, lui, s'était battu - ont été emmenés à Milan à bord d'un camion. Y compris celui de Claretta Petacci. Pendus par les pieds - pour les montrer aux gens - à la marquise d'une station-service, piazza Loreto, où moins d'un an plus tôt ils avaient, eux, exécuté et exposé à la risée les cadavres de cinq partisans antifascistes. « Chacun a

*ses raisons*, disait mon oncle Adelchi. *Ce qu' vous donnez vous s'ra rendu* ». (Antonio Pennacchi, 2012, *Canal Mussolini*, Liana Levi : 460).

La formule, dont la structure binaire exprime à la fois l'identité et la symétrie, vient faire en quelque sorte la synthèse de tout ce qui précède : ce que Mussolini a fait aux partisans et le sort qui lui a été réservé, sont identiques. C'est cette sorte de parallélisme entre la structure interne de l'aphorisme et celle de l'enchaînement prédicatif assurant la structure de l'énoncé par la formule proverbiale, qui sert en quelque sorte de moule formel générique s'appliquant à toutes sortes d'enchaînements prédicatifs pouvant correspondre à cette forme de sens.

Dénomination et structuration des énoncés ne sont pas les seuls apports de la polylexicalité. Il faut y associer les contenus culturels (Mejri, 2021), qui s'inscrivent dans la dimension pragmatique de la phraséologie. Nous en retenons les rituels langagiers, la performativité de certaines formules et les croyances partagées. Pour les rituels langagiers, toutes les formules rattachées à des comportements et à des situations précises font que les séquences polylexicales font partie de normes stéréotypées qu'il faut produire telles quelles. Les formules de salutation et de présentation (Mejri, 2017) : *C'est très gentil* ; *Vous êtes bien aimable, Monsieur !* ; *Merci bien* sont autant d'expressions toutes faites à reproduire oralement pour remercier quelqu'un. On peut évoquer à ce propos la dimension performative de certaines formules comme « *Au nom de la loi, je vous déclare mari et femme* », prononcée par le représentant de l'autorité civile lors de la célébration du mariage, actant ainsi l'union officielle du couple<sup>9</sup>. Si dans ce genre d'expressions la langue participe de l'acte, il y a des séquences qui renferment une mémoire commune encapsulée dans les séquences polylexicales. L'exemple type de ces expressions concerne les séquences renfermant des indications religieuses, généralement opaques pour ceux qui ignorent les références concernées. Dans une expression comme *faire Pâques avant les Rameaux*, les deux fêtes chrétiennes servent de repères temporels où l'ordre est inversé. Normalement, on fête d'abord les Rameaux puis Pâques. L'opacité de la séquence devient plus grande si l'on ignore tout de la résurrection du Christ et de l'accueil que lui a été réservé lors de son entrée à Jérusalem (Mejri, 2018).

## Conclusion

Au terme de ce développement, nous retenons les points suivants :

- L'introduction d'un nouveau terme dans une terminologie ne se réduit pas à l'ajout d'un nouvel élément isolé à un corpus terminologique bien établi ;
- Sa sélection par un dictionnaire augmente les chances d'extension de ses emplois, surtout que le dictionnaire qui l'a retenu l'a saisi dans le réseau dans lequel il s'inscrit ;

- un terme comme la *polylexicalité*, tel qu'il est traité par le *DSL* de Franck Neveu, illustre bien comment un lexicographe, grâce à la pertinence de ses choix, fournit à sa discipline le moyen de dynamiser les échanges et de fructifier les nouveaux concepts mis en débat ;
- L'apport de Frank Neveu, de nature méthodologique, réside dans son choix non prescriptif dont l'objectif est de faire « apparaître un ensemble de métalangue d'une grande diversité » (2004 : 6) ;
- Toutes les évolutions qui en découlent, on les doit peu ou prou à cette approche lexicographique innovante.

## Bibliographie

- Adam, J.-M. 1997. « Du renforcement de l'assertion à la concession : variations d'emploi de certes ». *L'information grammaticale* n° 73, p. 3-9.
- Anscombe, J.-C. (dir.) 2000. *Langages* n° 139, *La parole proverbiale*. Paris : Larousse.
- Arrivé, M. et al. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion.
- Blanco, X., Mejri, S. 2018. *Les pragmatèmes*. Paris : Classiques Garnier.
- Boisson, C., Thoiron, Ph. (dir.) 1997. *Autour de la dénomination*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Bosredon, B. 1997. *Les titres de tableaux. Une pragmatique de l'identification*. Paris : PUF.
- Damourette, J., Pichon, E. 1911-1940. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 7 volumes. Paris : éditions d'Artrey.
- Darmesteter, A. 1874. *Traité de la formation des mots composés*. Paris.
- Dotoli, G. (dir.). 2021. « L'exemple dans le dictionnaire ». *Cahiers du dictionnaire*, n°13. Paris : Classiques Garnier.
- Dubois, J. 1962. *Etude sur la suffixation lexicale en français moderne et contemporain*. Paris : Larousse.
- Dubois, J. et al. 2012. *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.
- Ducrot, O. et al. 1999. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil.
- Gréciano, G. 1983. *Signification et dénotation en allemand : la sémantique des expressions idiomatiques*, Université de Metz. Paris : Klincksieck.
- Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français*. Paris : Ophrys.
- Guilbert, L. 1971. « Fondements lexicologiques du dictionnaire. De la formation des unités lexicales ». *Grand Larousse de la langue française*, p. IX-LXXXI. Paris : Larousse.
- Kuhn Thomas, S. 2018, *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- Lafon, P., Salem, A. 1983. « L'inventaire des segments répétés d'un texte ». *Mots*, n° 6, p. 161-177. *Le Grand Robert*.
- Lemaréchal, A. 1989. *Les parties du discours. Sémantique et Syntaxe*. Paris : PUF.
- Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel*. 2<sup>e</sup> édition, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris : Peeters.
- Martinet, A. 1980. *Eléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.
- Mejri, S. 1995. *La néologie lexicale*. Tunis : Publications de la Faculté des lettres de la Manouba.
- Mejri, S. 1997. *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Tunis : Publications de la Faculté des lettres de la Manouba.

- Mejri, S. 2011. « Néologie et unité lexicale : renouvellement théorique, polylexicalité et emploi ». *Langages*. Mejri, S. et Sablayrolles J.-F. (dir.), n°183, p. 25-37.
- Mejri, S. 2017. *Les formules de politesse et de présentation*. Paris : Classiques Garnier.
- Mejri, S. 2018. *Les expressions idiomatiques*. Paris : Classiques Garnier.
- Mejri, S. 2019. « Figement et relation concessive : une prédication complexe ». *Thélèmes*. Madrid, p. 109-124.
- Mejri, S. 2021. « Polylexicalité et contenus culturels ». *Europhras* 2021. Université Louvain-La-Neuve.
- Mejri, S. al. (dir.) 2007. « La tradition grammaticale ». *Langages* n°167. Paris : Larousse.
- Mejri, S. al. (dir.) 2020. *La phraséologie française en questions*. Paris : Hermann.
- Mejri, S., Neveu, F. (dir.) 2009. « Catégories linguistiques et étiquetage de corpus ». *L'information grammaticale* n°122. Paris : Peeters.
- Mel'čuk, I. 2013. « Tout ce que nous voulions savoir sur les phrasèmes, mais... ». *Cahiers de lexicologie*, n° 102. Paris : Classiques Garnier, p. 129-149.
- Mizouri, I. 2021. *L'enchaînement polylexical. Du prédicat à la polylexicalité*. Thèse de doctorat. Université Sorbonne Paris Nord.
- Naray-Szabo, M. 2006. *Les phrases à sujet figé : étude pragmatique, syntaxique et sémantique*. Thèse de doctorat. Université Sorbonne Paris Nord.
- Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.
- Neveu, F. (dir.) 2006. « La terminologie linguistique. Problèmes épistémologiques, conceptuels et traductionnels ». *Syntaxe et sémantique*, n° 7. Presses universitaires de Caen.
- Pennacchi, A. 2012. *Canal Mussolini*. Paris : Liona Levi.
- Peytard, J. 1971. *Recherches sur la préfixation en français contemporain*. Thèse en 3 volumes dactylographiés, Université de Paris-Sorbonne.
- Pottier, B. 2000. *Linguistique générale : théorie et description*. Paris : Klincksieck.
- Sablayrolles, J.-F. 2019. *Comprendre la néologie. Conceptions, analyses, emplois*. Limoges : Lambert-Lucas. *Trésor de la langue française informatisé*.

## Notes

1. Kuhn Thomas S. 2018. *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion. Il définit la science normale comme suit : « le terme science normale désigne la recherche solidement fondée sur un ou plusieurs accomplissements scientifiques passés, accomplissements que tel groupe scientifique considère comme suffisants pour fournir le point de départ à d'autres travaux » (p. 37).
2. Dubois J. et alii. 2012. *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse ; Arrivé M. et alii (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion ; Ducrot O. et al. (1999), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil.
3. Il est évident que cette conception ne repose pas sur une conception normative de la syntaxe.
4. Voir le traitement des marques de négation par Damourette et Pichon en termes de *discordanter* et de *forclusif* (1911-1940).
5. Marton Naray-Szabo, *Les phrases à sujet figé : Etude pragmatique, syntaxique et sémantique*, thèse soutenue à l'Université Paris 13 en 2006.
6. Cf. notamment le numéro 139 de *Langages* (2000).
7. Le TLF définit l'aphorisme comme suit : « Proposition concise formulant une vérité pratique couramment reçue ».
8. Le dernier ouvrage de Jean-François Sablayrolles (2019), consacré à une synthèse sur la néologie, ne considère pas que les collocations peuvent être d'abord néologiques avant de se fixer durablement dans la langue.
9. Cf. pour les pragmatèmes d'une manière générale Blanco Xavier et Mejri Salah. 2018. *Les pragmatèmes*. Classiques Garnier : Paris.